AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
COMMUNE DE NEUVY-LE-ROI

Enquête relative à l'aliénation de chemins ruraux

Par arrêté n°23URB078 du 26 octobre 2023,
Monsieur le Maire de la Commune de Neuvy-le-Roi a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de déclassement total ou partiel de chemins ruraux et à leur aliénation :

Partie du Chemin de la Bardoullière – CR 46
Partie du Chemin de Vailly – CR 91
Partie du Chemin de Bois-Girault – CR 21
Partie voie Communale 300 – Section D297
Partie voie Communale 300 – Section D297 (emprise ancienne voie ferrée)
Partie chemin rural 35 – Section D915 (emprise ancienne voie ferrée)
Partie chemin rural 114 – Section D931 (emprise ancienne voie ferrée)

A cet effet, Monsieur Martin LEDDET a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Les pièces relatives à ce dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés et consultables en Mairie de Neuvy-le-Roi du **lundi 22 janvier 2024 à 8h30 au lundi 5 février 2024 à 16h30**, aux jours et heures habituels d'ouverture :

- Les lundis et mercredis : de 10h à 12h et de 14h à 16h30
- Les mardis, jeudis, vendredis et samedis : de 10h à 12h

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à Monsieur le Commissaire Enquêteur ; Mairie de Neuvy-le-Roi, 4 rue de l'Hôtel de Ville 37370 Neuvy le Roi ou par mail : accueil@neuvy-le-roi.fr.

Monsieur le Commissaire enquêteur accueillera le public pour recevoir ses observations le lundi 22 janvier 2024 de 10h à 12h et le lundi 5 février 2024 de 10h à 12h.

A l'issue de l'enquête publique, les administrés pourront consulter son rapport et ses conclusions à la Mairie de Neuvy-le-Roi aux jours et heures habituels, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.